

Rapport annuel 2022 des Principales Incidences Négatives (PAI)

Global Diversified SICAV – Defensive Green

Les Principales Incidences Négatives (PAI) ont été définies par l'Union européenne comme "des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique".

Le rapport présente les indicateurs des principales incidences négatives des investissements du produit Global Diversified SICAV – Defensive Green, sur base de ses investissements de l'année 2022 (moyenne des quatre trimestres de l'année).

En raison de l'absence de certaines données, certains indicateurs n'ont pas pu être calculés et sont dès lors publiés comme « MD » (*Missing Data*). Par ailleurs, le portefeuille n'est pas entièrement couvert par ces indicateurs.

Davantage d'informations sur l'approche durable du produit sont disponibles dans le prospectus du produit.

DISCLAIMER

The information in this report, including without limitation all text, data, graphs, and charts, is issued by Greenomy and has been prepared based on the information provided by the Client, some of which may have been sourced from third-party data providers. Any inaccuracies or errors in this information may affect the results of the report. This report is therefore provided by Greenomy "as is", with no guarantee of completeness, accuracy, timeliness or of the results obtained from the use of this report, and without warranty of any kind, express or implied, including, but not limited to warranties of performance, merchantability and fitness for a particular purpose. You acknowledge that you are solely responsible for your use of the information contained in this report.

Principal adverse impacts on sustainability factors

Indicators applicable to investments in investee companies

Adverse sustainability indicator	Metric	Impact 2022	Action	
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS				
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	30,55 tCO2e/€M	<p>Pour les obligations vertes : En investissant dans des obligations vertes, le compartiment finance des projets qui contribuent à des objectifs environnementaux, tels que la réduction des émissions d'une société. Les obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA répondent également à des demandes de publication régulières liées à l'impact des projets financés. À cet effet, les émissions de GES évitées font partie des données les plus communes.</p> <p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les critères d'exclusion ciblent les sociétés actives dans les secteurs à fortes émissions : production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon >10% des revenus, hydrocarbures non conventionnels >5% des revenus, activité principale liée aux hydrocarbures...</p>
		Scope 2 GHG emissions	4,11 tCO2e/€M	
		Scope 3 GHG emissions	224,20 tCO2e/€M	
		Total GHG emissions	257,82 tCO2e/€M	
	2. Carbon footprint	Carbon footprint	257,82 tCO2e/€M	
3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies	459,93 tCO2e/€M		
4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	9,21 %	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes émises par des entreprises actives dans le domaine des combustibles fossiles sont importantes puisqu'elles représentent un moyen de transition vers les énergies renouvelables. Les obligations vertes excluent intrinsèquement les combustibles fossiles. En effet, une obligation verte ne pourra en aucun cas financer des projets d'énergie fossile, et suivra donc dans le cas présent une volonté de transition de la part de l'émetteur.</p> <p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les critères d'exclusion ciblent particulièrement les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon >10% des revenus, hydrocarbures non conventionnels >5% des revenus, activité principale liée aux hydrocarbures...</p>	

5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	28,94	%	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes financent des projets qui ont des objectifs environnementaux à l’instar des énergies renouvelables ou de l’efficience énergétique. Il s’agit notamment d’entreprises qui opèrent une transition vers des énergies renouvelables pour leur consommation propre, ou qui financent des projets ciblés d’efficience énergétique. Dès lors, les projets financés visent à pousser la part des énergies renouvelables.</p> <p>Pour les actions : À travers l’utilisation de la température de réchauffement des sociétés et de la taxinomie européenne, nous mettons en avant les sociétés qui contrôlent leurs cibles d’émissions, notamment à travers une consommation d’énergies renouvelables, ou qui participent substantiellement à l’atténuation ou à l’adaptation du changement climatique, notamment à travers de la production d’énergies renouvelables.</p>
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector A	0,00	GWh/€M	<p>Pour les obligations vertes : L’efficience énergétique est un des objectifs couverts par les GBP de l’ICMA. A cet effet, le compartiment investit dans des projets qui visent à réduire la consommation énergétique des sociétés. Ce point est particulièrement important pour les sociétés actives dans des secteurs à fort impact climatiques</p> <p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : L’exposition aux secteurs à fort impact climatique est contrôlée à travers la politique d’exclusion.</p> <p>Pour les actions : À travers l’utilisation de la température de réchauffement des sociétés, nous mettons en avant les sociétés qui contrôlent leurs cibles d’émissions, notamment à travers une consommation d’énergie contenue.</p>
	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector B	0,00	GWh/€M	
	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector C	0,00	GWh/€M	
	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector D	0,50	GWh/€M	
	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector E	0,01	GWh/€M	
	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector F	0,00	GWh/€M	
	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector G	0,09	GWh/€M	

		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector H	0,02	GWh/€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector L	0,01	GWh/€M	
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	MD	%	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la gestion des ressources naturelles biologiques, de la biodiversité, etc.</p> <p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses “Très Sévères » sont exclues. La thématique « Biodiversité et utilisation des terres » fait partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues.</p> <p>Pour les actions : Pour les investissements sélectionnés sur base de leur alignement à la taxinomie, les sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » ou « Orange » sur des controverses environnementales sont exclues.</p> <p>Pour tous les investissements : Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9). Le compartiment n’investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses</p>
Water	8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	MD	t/€M	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la gestion de l’eau.</p> <p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses “Très Sévères » sont exclues. Les thématiques « Eau » et « Emissions et déchets toxiques » font partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues.</p> <p>Pour les actions : Pour les investissements sélectionnés sur base de leur alignement à la taxinomie, les sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » ou « Orange » sur des controverses environnementales sont exclues.</p> <p>Pour tous les investissements : Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9). Le compartiment n’investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p>

Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	Tonnes of hazardous and radioactive waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0,09	t/€M	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la prévention et au contrôle de la pollution.</p> <p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses «Très Sévères » sont exclues. Les thématiques « Déchets opérationnels » et « Emissions et déchets toxiques » font partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues.</p> <p>Pour les actions : Pour les investissements sélectionnés sur base de leur alignement à la taxinomie, les sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » ou « Orange » sur des controverses environnementales sont exclues.</p> <p>Pour tous les investissements : Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9). Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p>
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS					
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0,00	%	<p>Pour tous les investissements : Les entreprises qui ont agi en violation des Principes UNGC sont exclues. Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p>
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	12,58	%	<p>Pour tous les investissements : Les entreprises qui ont agi en violation des Principes UNGC sont exclues. Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p> <p>Pour les actions : Pour les sociétés sélectionnées en raison de leur alignement taxonomique (>50% des revenus), sont exclues les entreprises qui possèdent un signalement « Orange » sur le plan environnemental, ou « Rouge » sur le plan social ou sur le plan de la gouvernance.</p>

	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	0,48	%	<p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses «Très Sévères » sont exclues. La thématique « Discrimination et Diversité des employés » fait partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues.</p> <p>Pour tous les investissements : Le compartiment n’investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p>
	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	44,13	%	<p>Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses «Très Sévères » sont exclues. La thématique « Structures de gouvernance » fait partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues.</p> <p>Pour tous les investissements : Le compartiment n’investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p>
	14. Exposure to controversial weapons (antipersonnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0,00	%	<p>Pour tous les investissements : Les entreprises liées aux armes controversées sont exclues.</p>
Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals					
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2022		Action
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	21,07	tCO2e/€M	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes émises par des gouvernements (ou agences) sont liées à des objectifs climatiques tels que des projets d’infrastructure. À cet effet, les obligations vertes gouvernementales visent en grande majorité à réduire les émissions du pays.</p> <p>Pour les obligations traditionnelles : Les pays qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclus.</p>
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	0,00	Investee countries subject to social violations	<p>Pour tous les investissements : Sont exclus les pays jugés à haut risque ou étant visés par des sanctions, à l’instar de celles émises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Financial Action Task Force.</p>
Additional climate and other environment-related indicators					

Indicators applicable to investments in investee companies					
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact 2022	Action		
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					
Emissions	1. Emissions of inorganic pollutants	Tonnes of inorganic pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average	0,08	t/€M	<p>Pour les obligations vertes : Le contrôle de la pollution est un des objectifs couverts par les GBP de l'ICMA. A cet effet, le compartiment investit dans des projets qui permettent, entre autres, aux sociétés de contrôler leur pollution.</p> <p>Pour les actions : À travers l'utilisation de la température de réchauffement des sociétés, nous mettons en avant les sociétés qui contrôlent leurs cibles d'émissions, notamment à travers une consommation d'énergie contenue.</p> <p>Pour tous les investissements : Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p>
	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	Share of investments in investee companies without carbon emission reduction initiatives aimed at aligning with the Paris Agreement	12,50	%	<p>Pour les obligations vertes : Les sociétés émettrices d'obligations vertes sont plus susceptibles de tenir compte de leur empreinte environnementale, ce qui peut se traduire par des stratégie de contrôle des émissions.</p> <p>Pour les actions : À travers l'utilisation de la température de réchauffement des sociétés, nous mettons directement en avant les sociétés qui ont des initiatives de réduction des émissions.</p>